



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, à huis clos, le 5 novembre 2020 à 20 h 30.

Sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Lawrence Hall, conseiller
Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller
Monsieur Marco Rousseau, conseiller
Madame Chantal Desharnais, conseillère
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 084-2020 du 27 octobre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 4 novembre 2020, la séance sera tenue à huis clos et elle est enregistrée par le conseiller Frédéric Flibotte. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

Renonciation à l'avis de convocation :

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Renonciation de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Demande à BMR COOP VIVACO de fournir leur bilan financier pour les années 2018 et 2019 à la municipalité de Chesterville.
5. Autorisation pour étude de marché pour les commerces du dépanneur, de la station d'essence, de la quincaillerie et du comptoir postal de Postes Canada dans les locaux de BMR COOP VIVACO.
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h 30.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2020-11-302

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2020-11-303

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Demande à BMR COOP VIVACO de fournir leur bilan financier pour les années 2018 et 2019 à la municipalité de Chesterville

2020-11-304

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville aimerait obtenir de BMR COOP VIVACO le bilan financier de l'entreprise pour les années 2018 et 2019 pour leur commerce situé au 535, rue de l'Accueil, Chesterville;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de garder actif le commerce de dépanneur, poste à essence, quincaillerie et bureau de poste pour sa communauté et la survie du village et dans le but d'acquérir l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE sans ce bilan financier, il est difficile pour la municipalité d'envisager de se lancer dans ce projet de relance pourtant essentiel pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville autorise la directrice générale, madame Joanne Giguère, à faire une demande officielle à BMR COOP VIVACO afin d'obtenir leur bilan financier des années 2018 et 2019, situé au 535, rue de l'Accueil, Chesterville;

QUE si BMR COOP VIVACOP accepte la demande de la municipalité, celle-ci s'engage à signer une entente de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation pour étude de marché pour les commerces du dépanneur, de la station d'essence, de la quincaillerie et du comptoir postal de Postes Canada dans les locaux de BMR COOP VIVACO

2020-11-305

CONSIDÉRANT l'urgence de prendre une décision concernant la fermeture du BMR COOP VIVACO, en décembre 2020, situé au 535, rue de l'Accueil, Chesterville;

CONSIDÉRANT l'utilité de ces bâtiments dans lequel il y a un dépanneur, une station d'essence, une quincaillerie et un comptoir postal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville estime que ces services sont essentiels pour garder une dynamique forte au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage, pour la relance de ce commerce, de demander une étude de marché dont les coûts ne doivent pas dépasser la somme de cinq milles dollars (5 000.00 \$) taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait obtenir de l'aide financière de la SADC pour défrayer les coûts de l'étude de marché;

CONSIDÉRANT QUE des décisions doivent être prises dans les plus brefs délai par la municipalité de Chesterville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE la municipalité autorise la directrice générale, à mandater une firme spécialisée pour la production d'une étude de marché afin de relancer le commerce avant la fermeture du BMR COOP VIVACO situé au 535, rue de l'Accueil, Chesterville;

QUE la municipalité demande à la SADC une aide financière pour défrayer les coûts de l'étude de marché;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés

7. Levée de l'assemblée

2020-11-306

Sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers

Maire

Joanne Giguère

Directrice générale et secrétaire-trésorière